

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-286

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2024-286

**BORDEAUX - Requalification de la Place Stalingrad - Arrêt du bilan de la concertation
- Décision - Autorisation**

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contexte du projet

La place de Stalingrad, située au débouché du pont de pierre, bénéficie d'une position stratégique : c'est à la fois une porte d'entrée de la rive droite et du quartier Bordeaux Bastide, un pôle d'échange multimodal métropolitain et une place de quartier. La place par sa position en surplomb bénéficie d'une position privilégiée de belvédère sur la rive gauche.

A l'échelle du grand paysage des bords de Garonne, la tête de pont constitue une rupture dans le grand paysage végétalisé de la rive droite de la Garonne.

Après une période principalement vouée à la circulation automobile, l'arrivée du tramway dans les années 2000 a permis une première reconfiguration de la place de Stalingrad et de l'avenue Thiers. La fermeture à la circulation automobile du pont de pierre en 2017, puis de la place de Stalingrad en 2022 encourage à repenser l'aménagement de cette place et de ses quais environnants.

Conformément aux contrats de co-développement 2021-2023, puis 2024-2027, conclus avec la commune de Bordeaux, la requalification de la place de Stalingrad vise à renouveler l'image et les usages de cette place pour en faire « Une place pacifiée, végétalisée et animée ».

Les habitants avaient été invités en 2021 et 2022 à plusieurs rencontres publiques, organisées par la ville de Bordeaux, dans le cadre de l'expérimentation de la fermeture de la place à la circulation automobile.

Dans la continuité du dialogue déjà ouvert et avant de finaliser les études, la Métropole, en lien étroit avec la Ville, souhaitait recueillir l'avis des habitants et usagers de la place. La délibération n°2022-755 du 24 novembre 2022 précisait ainsi les modalités d'ouverture et de clôture de la concertation réglementaire, au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, pour la requalification de la place de Stalingrad et des quais environnants.

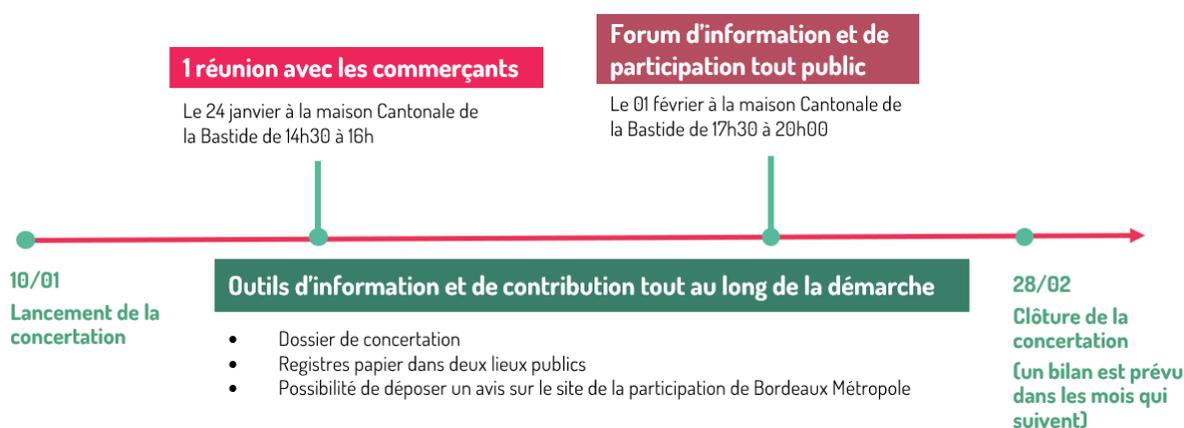
Cette délibération précisait également les objectifs du projet :

- Un aménagement sobre qui « compose » avec l'existant
- Créer un îlot de fraîcheur en continuité du parc aux Angéliques,
- Assurer un meilleur partage de l'espace public entre cyclistes, piétons, usagers des transports en commun

- o Sécuriser les usages notamment le croisement de 2 axes structurants vélos avec le pôle d'échanges
- Pacifier la tête de pont
 - o Alléger et optimiser le pôle d'échanges sur un périmètre élargi
 - o Réduire les espaces dédiés à la circulation et au stationnement
- Mettre en scène le belvédère sur la Garonne et la rive gauche
- Développer de nouveaux usages pour en faire une place "à vivre"
 - o Apporter confort et ombrage aux terrasses
 - o Favoriser l'animation culturelle et commerciale de la place

Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 10 janvier au 28 février 2024, après publication le 22 décembre 2023 de l'avis dans la presse locale (journal Sud Ouest) et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>). 5 affiches sur la place et la publication d'une information dans la newsletter de la Ville annonçaient les dates de la concertation. La Métropole et la Ville de Bordeaux ont également communiqué sur leurs réseaux sociaux sur l'ouverture de la concertation sur le projet et la date du forum participatif.



Conformément aux modalités qui avaient été annoncées par délibération du 24 novembre 2022, et complétées par arrêté du 3 janvier 2024, la concertation s'est organisée en lien avec la Ville de Bordeaux et sous différentes formes complémentaires :

- Un dossier de concertation et un registre ont été mis à disposition du public au pôle territorial de Bordeaux Métropole, Cité Municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux. Le dossier de concertation était composé d'une notice explicative du programme, d'un document présentant le contexte et les enjeux du projet, ses caractéristiques pour chaque secteur et les modalités de la concertation réglementaire portée par Bordeaux Métropole. Il contenait également le plan masse du projet au stade AVP provisoire, les profils en travers, des perspectives, la délibération d'ouverture de la concertation du 24 novembre 2022, la présentation et le compte-rendu du bilan de l'expérimentation de l'apaisement de la place de Stalingrad du 23 juin 2022. Ce dossier a été enrichi des présentations et des comptes-rendus des 2 temps d'échange organisés.

Aucun avis n'a été déposé dans ce registre.

Imprimé en 130 exemplaires, le dossier a également été distribué lors des deux rencontres de la concertation.

- Un dossier de concertation et un registre, comprenant les mêmes documents que le dossier précité, a été mis à disposition du public à la mairie de Quartier Bordeaux Bastide, 38 rue de Nuits à Bordeaux.

Aucun avis n'a été déposé dans ce registre.

- Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>), comprenant les mêmes éléments que les

dossiers papiers, permettait également au public de s'exprimer sous forme d'avis ou de réactions via un registre numérique.

Au cours de la consultation, 167 contributions (95 avis et 72 réactions), émanant de 86 personnes différentes, ont été recueillies.

Les principales thématiques abordées sont l'opportunité du projet, la mobilité, le cadre de vie, les commerces.

- Une réunion d'information avec les commerçants autour du projet de requalification de la place Stalingrad s'est déroulée le mercredi 24 janvier de 14h30 à 16h00 à la maison Cantonale de la Bastide.

La réunion d'information dédiée aux commerçants a fait l'objet d'une campagne d'invitation avec le concours de la mairie de quartier. Elle a rassemblé 5 commerçants (pour 60 courriers d'invitation boîtés).

La réunion avait pour objectifs de poursuivre le dialogue autour de l'aménagement de la place Stalingrad, de présenter le scénario d'aménagement pour la place et les quais environnants et de recueillir les avis et les attentes des commerçants concernant le projet.

Les principaux sujets de questionnement pendant la réunion ont été les places de livraison, la séparation végétalisée entre les terrasses et les zones d'attente des usagers du bus, le stationnement des vélos et des motos. Une demande d'urbanisme transitoire pour apaiser la circulation vélo / piéton a été formulée.

- Une réunion publique, sous forme de forum des contributions, a été organisée le 1er février 2024 de 17h30 à 20h00 dans la salle de spectacle à la maison Cantonale de la Bastide.

Le public a été informé de la tenue de ce forum par plusieurs médias : publication sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole, affichage sur la place de Stalingrad et dans des commerces du quartier, distribution d'un courrier d'information 15 jours avant le forum participatif dans les boîtes aux lettres des rues voisines.

Ce forum des contributions alliait temps d'information et possibilités de contribuer sur la base de panneaux d'information et de participation. Il était organisé autour de 3 stands :

- Les interpellations issues de la concertation volontaire précédente
- La présentation du projet selon les 3 axes suivants : déplacements et mobilité / cadre de vie et végétalisation / consommation et loisirs
- Les usages de la place existants et proposés dans le cadre du projet de réaménagement

Le forum a réuni 31 participants, avec un taux de satisfaction de la rencontre de 57% satisfaits et de 29% très satisfaits.

Les sujets abordés pendant les échanges avec les participants concernaient principalement : les aménagements prévus pour apaiser les circulations au niveau de la tête de pont, l'entretien et la gestion des futurs espaces verts, le sentiment d'insécurité vécu par certains habitants et usagers de la place, l'animation de la place en tant que lieu de vie, la prise en compte des personnes vulnérables dans les aménagements.

Bilan de la concertation

Le bilan de la concertation est joint en annexe. Il détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion commerçants, réunion publique). Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole et la manière dont les contributions orienteront la conception définitive de l'aménagement.

De manière générale, l'opportunité du projet et son intérêt pour pacifier et végétaliser la place Stalingrad et les quais environnants a été majoritairement approuvé par les participants à la concertation.

Certains usagers et riverains questionnent néanmoins l'utilité du projet, jugeant la place en bon état, et ses répercussions en matière de circulation, principalement pour les habitants de la place.

1- La mobilité et les déplacements :

Les participants s'accordent à dire que la place doit rester un pôle d'échanges multimodal avec la présence des bus TBM et cars régionaux à proximité du tram. La proposition d'installer les bus en régulation rue Sem a été jugée pertinente pour « libérer la place ».

Les usagers sont également satisfaits qu'une réflexion soit conduite sur les aménagements cyclables et piétons et sur l'apaisement de la circulation. En particulier, la délimitation des espaces piétons et vélos afin de réduire les conflits est accueillie positivement.

Certains participants soulignent l'effet positif que la suppression des voitures depuis 2022 a eu sur l'ambiance de la place. Des participants ont exprimé une volonté d'aller plus loin dans la pacification en piétonisant également les rues adjacentes, notamment pour favoriser la liaison aux Allées Serr.

Néanmoins, des habitants de la place souhaiteraient qu'on leur permette l'accès en voiture à la place pour le déchargement de leur véhicule, qu'on facilite les déplacements pour les personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité. Des riverains de la rue Calvimont ont exprimé des difficultés à accéder facilement à leur logement sans devoir effectuer de longs détours, ou rencontrer des situations d'engorgement.

La relocalisation des bornes de rechargement pour véhicules électriques et la réduction du stationnement rue Sem, au profit de l'aire de régulation des bus et cars, sont également notées avec inquiétude.

Réponse de Bordeaux Métropole

Des participants suggèrent que la circulation des bus soit placée dans l'anneau intérieur de la place pour les éloigner des immeubles et terrasses et faciliter le report modal des usagers et que la piste cyclable soit placée sur l'anneau extérieur. Identifiée comme un invariant du projet, cette solution avait été étudiée et rejetée car elle nécessite de mutualiser l'espace des terrasses avec la circulation intermittente de certains services (secours, pompiers, collecte...), et jugée source de conflits d'usage supplémentaires avec les personnes attendant les bus et les cars. Le linéaire de quais disponibles pour positionner des arrêts de bus et cars s'en trouverait réduit, alors qu'il est déjà contraint par la suppression d'un anneau de circulation.

Concernant la proposition de certains participants de traverser les rails du tram au plus près des quais pour rendre le circuit cyclable et piéton plus intuitif à hauteur de la tête de pont, Bordeaux Métropole doit écarter cette possibilité. Pour rappel, la traversée des voies de tramway doit répondre aux règles nationales de sécurité d'exploitation du tramway. Le tramway est prioritaire sur les autres modes de déplacement. La traversée des voies de tramway dans la continuité des quais Deschamps et Queyries doit remplir les conditions de sécurité liées à l'exploitation du tramway.

Les règles de sécurité ont amené à réaliser le rapprochement des traversées piétons et vélos au plus près de l'arrêt de tramway, là où la vitesse du tramway est réduite. Sur la base des recommandations de l'exploitant TBM, il est également demandé de concentrer la vigilance du conducteur de tramway sur une même zone de risque de collision, et non plusieurs successives. De plus, la vigilance et la visibilité des cyclistes sont améliorées en les faisant ralentir à l'approche de la traversée des voies de tramway, grâce à l'aménagement de chicanes.

La traversée existante du tramway au niveau de la tête de pont sera ainsi dédiée aux vélos. Une seconde traversée sera créée pour les piétons à proximité de la station de tramway.

La création d'une traversée des voies du tramway pour les véhicules au débouché du pont avait été écartée car jugée accidentogène et incompatible avec une fréquence de tramway de 2 min 30.

Afin de sécuriser les cheminements piétons et vélos, en créant notamment des pistes séparées de la circulation automobile, une différenciation visuelle des cheminements piétons

et vélos sera bien mise en place à la fois par un jeu de couleur et de nivellement. Tous les cheminements piétons répondront aux règles d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Sur les quais, la position de la bande plantée d'arbres après le cheminement piétons et vélos se justifie par des raisons géotechniques, afin d'assurer une distance suffisante entre les arbres et le mur de soutènement, et ainsi d'assurer la pérennité structurelle du mur.

Conformément aux sollicitations des participants, un travail sur le jalonnement sera mené pour orienter et clarifier les différents parcours vélos, notamment pour les traversées diagonales de la place.

Le maire exerce la police de la circulation. Il réglemente notamment l'arrêt et le stationnement des véhicules, ainsi que la desserte des immeubles riverains. Toute décision relative à la circulation et au stationnement relève donc du maire. L'interdiction de la circulation automobile sur la place est un invariant du projet, arbitré par les élus bordelais et métropolitains.

Le plan de circulation actuel vise à encourager le transit des véhicules via la rue Sem, en décourageant la traversée du quartier via les ruelles adjacentes à la rue, et à limiter l'emprise des voiries sur la place.

Le repositionnement des bornes de recharge électrique est en cours de réflexion avec la mairie de quartier. Les bornes seront repositionnées dans le quartier, hors périmètre de la place et des quais.

2- Le cadre de vie et la végétalisation :

Le projet de végétalisation a été très bien accueilli par les citoyens qui sont convaincus qu'un travail sur la végétalisation et la désimperméabilisation de la place rendra cet espace plus agréable à vivre et permettra de lutter contre les fortes chaleurs de l'été.

Pour autant, plusieurs contributeurs suggèrent que les aménagements paysagers privilégient l'installation d'une végétation basse qui permette d'avoir une vision globale de la place et éviter des comportements inciviques (agressions, squat, etc.).

Certains contributeurs se sont interrogés sur la capacité de la Métropole et de la Ville à entretenir et gérer les futurs espaces verts.

Pour la majorité des contributions, la place de Stalingrad manque de mobilier urbain qui invite les usagers des transports en commun, les piétons et les habitants du quartier à s'asseoir. A contrario d'autres contributeurs craignent que les phénomènes de stagnation de sans-abris sur l'espace public ne soient amplifiés par des aménagements incitant à rester sur place.

Pour les participants au forum des contributions, travailler sur le choix d'un mobilier urbain adapté serait un moyen de valoriser la place et de renforcer son identité.

Afin de la rendre plus animée et attractive, plusieurs suggestions ont été formulées, telles que l'installation d'un kiosque à journaux ou un pavillon éphémère pouvant renseigner sur les activités touristiques de la rive droite, un marché aux fleurs, ou la tenue d'évènements plus festifs et culturels.

Réponse de Bordeaux Métropole

La demande de strate basse laissant filer le regard guidera le choix de la palette végétale plantée sur la place.

Au stade avant-projet présenté, le mobilier n'est pas encore défini. Il est noté l'attention à porter sur le choix esthétique de ce mobilier pour marquer l'identité de la place. Il sera défini avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Les études à venir prendront en compte la demande de davantage de bancs, notamment à proximité des arrêts de bus et de cars, d'une boîte à lire, de fontaines à boire. Elles étudieront également la possibilité de maintenir un espace autour du Lion Bleu pour y organiser des animations légères.

Des réservations seront prévues afin d'accueillir des installations permettant des expositions temporaires de photographies.

La fréquentation de la place rend difficile la possibilité de réserver à une aire de jeux ou à un kiosque une surface suffisante, en raison de la circulation automobile et tramway avoisinante.

La proximité d'un marché allée Serr, se tenant le vendredi après-midi, ne justifie pas la réservation d'espaces minéralisés pour accueillir un second marché sur la place.

2 caméras de vidéosurveillance seront prochainement installées sur la place à proximité de l'Avenue Thiers, en plus de celle existante à la sortie du pont de pierre.

3- Les commerces et les loisirs :

Les contributeurs s'accordent sur le fait que le projet doit conserver voire amplifier les terrasses existantes et travailler sur les aménagements paysagers pour créer davantage de confort pour la clientèle des commerces de bouche.

Les commerçants ont questionné le règlement associé à l'utilisation des places de livraison.

Réponse de Bordeaux Métropole

Les bandes végétalisées sur les terrasses seront retravaillées pour intégrer la demande de séparer davantage les terrasses des lieux d'attente des bus et cars.

La Ville de Bordeaux proposera un temps d'échange avec les commerçants pour imaginer des temps d'animation sur la place et évoquer les attentes formulées lors de cette concertation.

Outre les 3 places de livraison prévues dans le projet, une place de livraison quai Deschamps pourra être intégrée au projet.

L'accès à la place pour la livraison de marchandises relève du pouvoir de police de circulation du maire. Les commerçants seront informés de ces modalités de livraison par la Mairie.

Confirmation de la réalisation de l'aménagement

Eu égard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole, et aux ajustements à venir nécessaire au projet, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

La place Stalingrad restera interdite à la circulation des voitures, comme depuis février 2022. Elle restera également un pôle d'échange multimodal important pour la rive droite et la métropole (tramway, bus TBM et cars régionaux, vélos).

Le projet de requalification de la place et des quais environnants s'articule autour de deux idées principales :

- Transformer la place Stalingrad d'un lieu de passage à un lieu de vie, pacifié, végétalisé et animé. Les quais, végétalisés, retrouveront une vocation de belvédère sur la Garonne et la rive gauche.
- Distinguer les flux de circulation afin d'éviter les conflits d'usage entre cyclistes, piétons et voyageurs du tramway, des bus et des cars.

Le coût de l'opération a été estimé à 3 740 000 € TTC au total à ce stade.

La poursuite des études conduira à ajuster éventuellement le projet et l'estimation si nécessaire, et prendre en compte les différents points identifiés à améliorer dans le cadre du bilan réalisé et présenté au chapitre précédent.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 1er décembre 2023 relative à l'adoption des contrats de co-développement 2024-2027

VU la délibération n°2022-755 du 24 novembre 2022 ouvrant la concertation relative au projet de requalification de la place de Stalingrad

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la concertation relative au projet de requalification de la place de Stalingrad s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de la poursuite du projet,

CONSIDERANT QUE le projet de requalification de la place de Stalingrad, renforçant la végétalisation de la place et des quais, réduisant l'emprise dédiée aux véhicules motorisés, sécurisant les déplacements des modes doux (piétons et vélos), apportant plus de confort aux usagers de la place, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de requalification de la place de Stalingrad et des quais environnants à Bordeaux,

Article 2 : de confirmer la poursuite du projet de requalification de la place de Stalingrad, selon les caractéristiques principales du projet en tenant compte des ajustements résultant de la concertation,

Article 3 : de charger Madame la Présidente de l'exécution de la présente délibération, et notamment de l'accomplissement des formalités de publicité du bilan de la concertation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame AMOUROUX, Monsieur BOBET, Madame BOZDAG, Monsieur CABRILLAT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Madame DELATTRE, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Madame GAUSSENS, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Madame PAVONE, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur TROUCHE;
Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur BAGATE, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Monsieur CHAUSSET, Monsieur GARRIGUES

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Marie RECALDE
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	